



Refus de licenciement et abus de pouvoir

Par **louloute29**, le **04/07/2012** à **14:54**

Bonjour, je travaille depuis 5 ans dans un bar hotel restaurant; d'abord en cdd les 3 premières années et en cdi depuis 2 ans! j'ai fait une rupture d'anévrisme il y a exactement un an aujourd'hui et jusqu'à il a 3 semaines, je n'étais pas inscrite à la médecine du travail; mon employeur n'en voyait semble-t-il, pas l'intérêt! ayant quelques petites séquelles, je leur ai demandé de faire un licenciement conventionnel dont il ne veulent pas entendre parler; ça leur coûterait trop cher!! je pense avoir été super sympa en ne portant pas plainte contre eux pour non respect de la loi et aujourd'hui ils me disent que je suis en droit de démissionner, que leur comptable ne veut pas que faire de rupture conventionnelle et le médecin du travail non plus! je m'allucine! ils se moquent de moi après avoir bien profité en me faisant faire des journées de 12 à 18 h de travail dans la même journée; on ne parle même pas des heures de coupures obligatoires de 11 h entre chaque journée de travail ect... sur mon contrat est inscrit serveuse; je faisais le service au bar au resto à l'épicerie et toutes les chambres de l'hôtel, aide cuisine, plonge ect... comment faire valoir mes droits et que faire pour que celles qui vont me remplacer ne subissent pas le même travail de fou que moi! merci

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **19:07**

Bonjourrrrrrr Vous n'avez jamais vu le médecin du travail?

Par **louloute29**, le **11/07/2012** à **09:35**

non jamais, mon patron a enfin décidé de s'inscrire à la médecine du travail il y a tout juste un

mois parceque je l'ai menacé d'appeler l'inspection du travail!

Par **pat76**, le **11/07/2012** à **18:25**

BonjourrrrrnVous avez rendez-vous prochainement à la médecine du travail?